

Processus de programmation du 9^{ème} FED :
Termes de référence spécifiques pour le Groupe technique
Secteurs sociaux / Réduction de la pauvreté / Développement local / Problèmes
urbains /
Micro - finance

Contexte Général de L'Accord de Cotonou

Le renouvellement de l'accord entre les Etats ACP et l'Union Européenne a fait l'objet d'intenses discussions depuis 1996, date de la publication du livre vert de la commission sur l'avenir des relations entre les deux parties. Un large débat public a permis de mesurer les attentes et les changements nécessaires pour revitaliser le partenariat.

Le nouvel Accord, signé à Cotonou le 23 juin 2000, se fonde ainsi sur l'acquis de vingt cinq années d'expérience. Il est appelé à la suite des conventions de Lomé, à régir pour les 20 prochaines années les relations entre l'UE et les pays ACP.

Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et à terme, **d'éradication de la pauvreté**, en cohérence avec les objectifs du développement durable et **d'une intégration progressive** des ACP dans l'économie mondiale. En définissant, plus profondément cette stratégie, l'Accord met l'accent sur les dimensions économiques, sociales, politiques, culturelles, et environnementales du développement durable.

Une des principales innovations de l'Accord de Cotonou reste, **l'inclusion dans le partenariat ACP-UE de la société civile et des acteurs économiques et sociaux**. L'objectif visé est de les faire participer dans la définition des stratégies et des priorités qui, jusqu'à présent, relève de la compétence exclusive des gouvernements.

Concernant les instruments financiers au titre du Fonds Européen de Développement (FED), l'Accord de Cotonou, par souci d'efficacité, n'en prévoit que deux. Un instrument destiné à l'octroi de subvention pour le soutien du développement à long terme et une facilité d'investissement pour la promotion du secteur privé dans les pays ACP.

De plus, le système de programmation est modifié. En effet, l'allocation des ressources aux pays ACP est désormais fondée non seulement sur les **besoins mais aussi sur leurs performances**. Par ailleurs, le caractère indicatif de la programmation se trouve renforcé, en ce sens que les ressources affectées à un pays ne lui sont plus définitivement acquises. Elles peuvent augmenter ou au contraire baisser, en fonction des résultats que mettront en lumière des évaluations périodiques conjointes.

Conscients de l'ampleur des enjeux, le Gouvernement du Sénégal et la Délégation de la Commission Européenne Dakar ont mis en place dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) un groupe central de synthèse et de suivi qui assure la cohérence d'ensemble de l'exercice et la finalisation du document de stratégie, ainsi que cinq groupes techniques dont le secrétariat est assuré par cinq experts juniors nationaux recrutés. Le groupe central est composé des services de l'administration (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Commerce et des PME, Ministère de l'agriculture) et de la Délégation à la Commission Européenne.

Les cinq groupes techniques sont :

- 1) Commerce/ APE/ secteur privé / infrastructures de transport régional
- 2) Cadrage macro-économique/ appui budgétaire (Etat et Collectivités locales)/ procédures de la comptabilité publique sénégalaise
- 3) Secteurs sociaux / réduction de la pauvreté/ développement local/ problèmes urbains/ micro-finance
- 4) Bonne gouvernance (nationale et locale) / bonne gestion /procédures financières et comptables/ lutte contre la corruption
- 5) Acteurs non étatiques de la société civile et du secteur privé

En outre, dans le cadre de la préparation de la stratégie de coopération du 9^{ème} FED, plusieurs réunions se sont déjà tenues avec les acteurs non étatiques (6 février, atelier des 8, 9 et 29 août 2001). Elles ont porté sur l'analyse du contexte politique, économique et social du pays.

Contexte spécifique du groupe technique

Les réformes structurelles adoptées par le Sénégal en partenariat avec les institutions financières internationales ont fortement dégradées les conditions de vie des populations. En effet, elles se fondent sur la maîtrise des dépenses publiques et particulièrement des dépenses sociales. Des secteurs comme la santé ont le plus souffert de cette situation ; puisque le maintien de la qualité des services offerts exige des dépenses récurrentes soutenues.

L'admission du Sénégal, par conséquent, à l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) atteste de l'acuité de la crise économique.

La pauvreté sévit au Sénégal dans un contexte de marasme économique. Selon les résultats de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) ; il est estimé à 65,3% (soit 5 millions d'individus) la proportion de la population qui, en 1994-95 vit en dessous du seuil de pauvreté défini en termes de dépenses minimales.

La pauvreté se caractérise entre autres par la faiblesse des revenus, l'accès limité aux services de base, au crédit et la précarité des conditions d'hygiène et d'assainissement.

De plus, la perte de compétence de la famille en tant que principale instance de socialisation a jeté dans la rue des enfants, des personnes handicapées et des jeunes. Ces derniers, à l'exclusion de toute autorité parentale, peuvent se livrer à la toxicomanie, au banditisme. Ils se créent spontanément leur propre espace de réalisation, voire d'intégration dans le corps urbain : groupes de fréquentation ou de jeux, bandes de toutes tailles.

Ces entités sont des facteurs d'aggravation de la délinquance juvénile et des **tensions sociales** perceptibles dans les centres urbains. Pour survivre, les jeunes démunis développent de nombreuses activités. Celles-ci les empêchent en particulier d'aller à l'école et hypothèquent leurs chances de réussir dans la vie ; étant entendu que l'école et la formation élargissent les horizons qui, autrement sont limités à la famille, au village.

En outre, les **faibles couvertures sanitaires et scolaires ainsi que l'insuffisance des investissements publics**, eu égard à la croissance démographique galopante, ne permettent pas à la croissance de bénéficier de conditions favorables de façon à permettre une augmentation du revenu réel par habitant ainsi que le recul du chômage et de la pauvreté.

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a non seulement élaboré une panoplie d'actions en direction des pauvres mais encore il s'est engagé auprès des Institutions de

Bretton-Woods à élaborer un "Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté" (DSRP).

Le but visé par le DSRP est de saisir la **réalité de la pauvreté sous toutes ses formes** pour définir les objectifs et les domaines d'intervention en mettant l'accent sur les résultats qui guident l'intervention publique.

Les grandes lignes de cette stratégie mettent en exergue la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs non étatiques et des partenaires au développement, dont l'Union Européenne pour **lutter contre la pauvreté et l'exclusion**.

Objectif global

Sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Délégation, le groupe technique apportera son appui au groupe central dans l'élaboration du document de stratégie de coopération.

Objectif spécifique

Malgré l'ampleur du champ visé, le groupe technique contribuera non seulement à l'analyse du contexte social préparée dans le cadre de la stratégie de coopération du 9^{ième} FED, mais aussi il identifiera des axes de partenariat possibles.

Ce faisant, les objectifs spécifiques du groupe technique secteurs sociaux/ réduction de la pauvreté/ développement local/ problèmes urbains/ micro-finance seront de :

1) Collecter et analyser des données de base sur :

- l'IDH et les autres indicateurs sociaux
- les budgets et politiques sectorielles
- l'évaluation des programmes UE
- le diagnostic de la pauvreté au Sénégal
- les actions des autres bailleurs de fonds

2) Collecter et analyser des documents de référence (stratégie de développement) , et cadres de politiques nationales, régionales et internationales sur :

- le Sénégal : politiques nationales / régionales (engagements et résultats) y compris DSRP, le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP), Xème Plan
- la Nouvelle Initiative Africaine
- la Commission Européenne : Accord de Cotonou, Politique de développement de la CE (novembre 2000)

3) Etude des éléments de définition du domaine susceptibles d'entrer dans le cadre de la coopération le Sénégal et l'Union Européenne

- Aide budgétaire dans les secteurs sociaux : approche budget-programme
- Rôle des collectivités locales dans la lutte contre la pauvreté, en particulier leur compétence dans la fourniture des services sociaux de base
- Assainissement et infrastructures
- Faciliter l'accès des pauvres au crédit
- Information : système de suivi, évaluation, impact des politiques sur la pauvreté

4) Etude des propositions/ options pour la stratégie de coopération / programme indicatif (y compris BEI) / pré-identification

Quel type d'intervention pour une meilleure prise en charge des personnes les plus défavorisées dans les domaines précités ?

5) Conditionnalités sectorielles

6) Méthodes de travail

Le groupe technique tiendra ses réunions une fois par semaine pendant le mois de septembre. En outre, il s'appuiera sur les travaux des groupes techniques 2, 4, et 5 et sur ceux des groupes thématiques : amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables (GTH1), renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base (GTH2), création de richesses (GTH3) du DSRP.

En outre, des personnes ressources pourront être consultées, auprès des services techniques du ministère de l'Economie et des Finances, du ministère de la Santé, du ministère de l'éducation nationale...

Au besoin des travaux supplémentaires pourraient être réalisés (études, cartographie et autres supports).

6) Calendrier des activités

Les réunions se tiendront sur la base de la programmation :

Vendredi 7 septembre à 9 heures

Vendredi 14 septembre à 9 heures

Vendredi 21 septembre à 9 heures